



Direction de l'Aviation Civile
Grand-Duché de Luxembourg

INFORMATION NOTE ON DATA PROTECTION NOTICE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Aircraft registration and airworthiness

Immatriculation et navigabilité des aéronefs

The purpose of this information note is to inform data subjects on the processing of their personal data by the Directorate of Civil Aviation ("DAC") in the context of aircraft registration and aircraft airworthiness verification.

This processing includes inter alia:

- the assessment of eligibility for registration (verification of the owners' nationality),
- the issuance of aircraft certificates (certificate of registration, airworthiness certificate, airworthiness review certificate, noise certificate),
- keeping the Luxembourgish aircraft register up to date.

La présente notice d'information a pour objet d'informer les personnes concernées sur le traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre des activités de la Direction de l'Aviation Civile (ci-après « DAC ») liées à l'inscription des aéronefs sur le registre des aéronefs luxembourgeois ainsi qu'au contrôle de la navigabilité des aéronefs.

Ces activités comprennent entre autres :

- l'étude d'éligibilité pour l'immatriculation (contrôle de la nationalité des propriétaires),
- la délivrance des certificats de l'aéronef (certificat d'immatriculation, certificat de navigabilité, certificat d'examen de navigabilité, certificat acoustique),
- la tenue à jour du relevé luxembourgeois des immatriculations.

Identity and contact details of the controller

Direction de l'Aviation Civile (DAC)

4, rue Lou Hemmer
L-1748 Findel (Luxembourg)
Tel.: 00352 247 74900
E-Mail: civilair@av.etat.lu

Identité et coordonnées du responsable de traitement

Direction de l'Aviation Civile (DAC)

4, rue Lou Hemmer
L-1748 Findel (Luxembourg)
Tel. : 00352 247 74900
E-Mail : civilair@av.etat.lu

Purpose and legal basis for the processing

Personal data are processed for the purpose of registration of the aircraft and airworthiness verification.

The legal bases for this processing are the following:

- Grand-Ducal Regulation of 27 July 1961 concerning air transport, registration and identity of aircraft, as amended,

Finalité et base juridique du traitement

Les données à caractère personnel sont traitées en vue de l'immatriculation des aéronefs et du contrôle de la navigabilité.

Les bases juridiques pour ces traitements sont les suivantes :

- Règlement grand-ducal modifié du 27 juillet 1961 concernant les transports

- Grand-Ducal Regulation of 19 April 2006 detailing airworthiness requirements,
- Commission Regulation (EU) No 748/2012 of 3 August 2012 laying down implementing rules for the airworthiness and environmental certification of aircraft and related products, parts and appliances, as well as for the certification of design and production organisations,
- Commission Regulation (EU) No 1321/2014 of 26 November 2014 on the continuing airworthiness of aircraft and aeronautical products, parts and appliances, and on the approval of organisations and personnel involved in these tasks.

aériens, l'immatriculation et l'identité des aéronefs,

- Règlement grand-ducal du 19 avril 2006 précisant les exigences de navigabilité des aéronefs,
- Règlement (UE) no 748/2012 de la Commission du 3 août 2012 établissant des règles d'application pour la certification de navigabilité et environnementale des aéronefs et produits, pièces et équipements associés, ainsi que pour la certification des organismes de conception et de production,
- Règlement (UE) no 1321/2014 de la Commission du 26 novembre 2014 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et relatif à l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches.

Recipients (or categories of recipients) of the personal data

Personal data are accessible and processed by the DAC Airworthiness Department.

Personal data included in the registration certificate are also accessible and processed by the DAC Air operations Department.

Registration and deletion certificates including personal data are transmitted to the following entities:

- Administration des Douanes et Accises,
- Administration de la Navigation aérienne,
- Institut luxembourgeois de Régulation,
- Administration de l'Enregistrement et des Domaines (Service des hypothèques aériennes).

The DAC establishes a Luxembourgish aircraft register including the names of the owners and/or operators that is published on its website.

Destinataires (ou catégories de destinataires) des données personnelles

Les données à caractère personnel sont accessibles et traitées par le Département Navigabilité de la DAC.

Les données à caractère personnel repris sur les certificats d'immatriculation sont également accessibles et traitées par le Département Opérations aériennes de la DAC.

Les certificats d'immatriculation et les certificats de radiation reprenant des données à caractère personnel sont transmis aux administrations et organismes suivants :

- Administration des Douanes et Accises,
- Administration de la Navigation aérienne,
- Institut luxembourgeois de Régulation,
- Administration de l'Enregistrement et des Domaines (Service des hypothèques aériennes).

La DAC établit un relevé des immatriculations qui est publié sur le site de la DAC et tenu à jour,

reprenant le nom des propriétaires et exploitants des aéronefs.

Transfer to a third country or international organisation

Registration and deletion certificates including personal data are transferred to the Eurocontrol route charges Department for aircraft subject to payment of route charges.

Transfert vers un pays tiers ou une organisation internationale

Les certificats d'immatriculation et les certificats de radiation reprenant des données à caractère personnel sont transmises au Service des redevances de route d'Eurocontrol pour les aéronefs soumis au paiement des redevances de route.

Period for which personal data will be stored

Personal data are stored for a maximum period of 10 years after the deletion of the aircraft from the Luxembourgish aircraft register.

Durée de conservation des données personnelles

Les données à caractère personnel sont conservées pour une durée maximale de 10 ans après la radiation de l'aéronef du registre des immatriculations.

Right to request access to and rectification or erasure or restriction of processing and to object to processing

The data subject has the right to request from the controller access to and rectification or erasure of personal data or restriction of processing concerning the data subject or to object to processing.

Droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation et d'opposition

Toute personne concernée peut demander quelles données à caractère personnel la concernant sont traitées par la DAC. Toute personne concernée a le droit de demander la rectification ou l'effacement ou la limitation du traitement des données à caractère personnel la concernant et le droit de s'opposer au traitement.

Right to withdraw consent at any time

Where the processing is based on consent of the data subject, the data subject has the right to withdraw consent at any time, without affecting the lawfulness of processing based on consent before its withdrawal.

Droit de retirer le consentement à tout moment

Si le traitement des données à caractère personnel est fondé sur le consentement de la personne concernée, celle-ci a le droit de retirer ce consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Right to lodge a complaint with a supervisory authority

The data subject has the right to lodge a complaint with the national supervisory authority CNPD (*Commission nationale pour la protection des données*”, <https://cnpd.public.lu/en.html>).

Droit de réclamation auprès d'une autorité de contrôle

La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de contrôle CNPD (*Commission nationale pour la protection des données* », <https://cnpd.public.lu/fr.html>).

Nature of requirement to provide personal data and possible consequences of failure to provide these data

The provision of personal data is a statutory requirement. The data subject is obliged to provide these data in order to obtain the registration of their aircraft and the issuance of aircraft certificates. Failure to provide these data will prevent registration or issuance of said certificates.

Existence of automated decision-making

Personal data processed by the DAC are not subject to automated decision-making.

Nature de l'exigence de fourniture de données personnelles et conséquences éventuelles d'une non-fourniture de ces données

L'exigence de la fourniture des données à caractère personnel revêt un caractère réglementaire. La personne concernée est tenue de fournir ces informations afin d'obtenir l'immatriculation de l'aéronef ainsi que la délivrance des certificats de l'aéronef. Le fait de ne pas fournir les données à caractère personnel requises à la DAC fera obstacle à l'immatriculation ou à la délivrance des certificats en question.

Existence d'une prise de décision automatisée

Les données à caractère personnel traitées par la DAC ne servent pas à la prise d'une décision automatisée.

